



Assurance auto, chèque volé et exclusion de garanti

Par **GuiGui**, le **17/07/2011** à **12:14**

Bonjour,

J'ai vendu récemment mon véhicule et me suis fait payé par un faux chèque de banque. Il s'agissait d'un chèque classique, volé, imprimé et tamponné comme un chèque de banque. Mon assurance auto, la MACIF couvre les règlements par chèques volés mais pas pour les chèques sans provision. A la lecture du dépôt de plainte il n'apparaît évidemment pas que le chèque est volé, mais seulement que le compte auquel il fait référence est clôturé et que donc le chèque est sans provision. Je comprend donc parfaitement le positionnement de mon assurance qui utilise son droit d'exclusion puisque cela est présent dans mon contrat.

Ma question est la suivante:

Comment démontrer qu'il s'agit d'un chèque volé à mon assurance? Qui peut attester qu'il s'agit d'un chèque volé?

Je compte rédiger une lettre de contestation en recommander avec AR.

Le montant du préjudice s'élève à 12 000€

Vous remerciant par avance.

Cordialement,

Guillaume

Par **phil20**, le **20/07/2011** à **18:20**

Bonjour,

Vous me permettez d'être étonné de lire que la vente de votre véhicule vous a été réglé par un FAUX chèque VOLE !

Comment un faux chèque peut-il être volé ?

S'il est faux dans le sens imité, fabriqué pour en faire usage lors d'une transaction c'est de l'ordre du PENAL puisqu'il y a FAUX et USAGE DE FAUX.

Si vous l'avez déclaré ainsi à la Gendarmerie c'est donc UNE PLAINTÉ qui sera suivie d'enquête dont le résultat sera transmis au Procureur de la République.

S'il a été volé ; il ne peut recevoir le titre de chèque émis sans provision puisque le détenteur de ce chèque a dû forcément y faire opposition.

Mais là aussi, si vous l'avez ainsi déclaré à la Gendarmerie c'est du PENAL puisqu'il y a vol.

Dans les deux cas, la Gendarmerie doit vous fournir le double de votre dépôt de plainte et dès lors vous référer à celle-ci auprès de votre assureur comme preuve de vos affirmations.

J'espère vous avoir aidé.

Bien à Vous,

Phil34